

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGE DE LA PROSPECTIVE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

**Délégation aux usages de l'Internet**

<b>APPEL A PROJETS E-FORMATION EPN</b>
--

- Bénéficiaires : associations, établissements publics, entreprises
- Date de lancement : 16 octobre 2009
- Date de clôture : 5 novembre 2009

## **I. CONTEXTE**

La Délégation aux usages de l'Internet (DUI) a pour mission de faciliter l'accès de tous aux services numériques. La vulgarisation des technologies de l'information et de la communication et de leurs usages auprès du grand public passe notamment par l'action des espaces publics numériques (EPN) et de leurs animateurs.

Les espaces publics numériques (EPN) assurent un service non commercial d'accès à Internet et d'accompagnement du grand public à l'utilisation des outils et usages numériques. Lieux dédiés à l'initiation aux TIC ou espaces multimédias implantés dans des structures culturelles, socioculturelles ou sociales (bibliothèques, médiathèques, centres socioculturels, maisons de jeunes, ...), ils sont portés par des collectivités locales ou des associations. Ils proposent, gratuitement ou à des tarifs modiques, des activités variées d'initiation et d'accompagnement aux usages numériques, au sein d'ateliers collectifs ou par des médiations individuelles : apprentissage de base, accompagnement aux services publics en ligne, à la recherche d'emploi sur Internet, initiation aux usages culturels, ... Ces activités sont encadrées par des personnels spécialisés dans l'animation multimédia.

Les animateurs / médiateurs des EPN, salariés et bénévoles, représentent environ 8 000 personnes de profils, de compétences et d'expériences variés, qui interviennent dans différents lieux, publics ou associatifs dédiés à l'apprentissage des TIC, à titre exclusif ou complémentaire d'une activité culturelle ou socio-éducative, souvent regroupés en réseaux. Dans leur diversité, ils assurent tous une mission commune d'accompagnement du grand public aux TIC et de diffusion des usages numériques dans la société.

Les évolutions rapides des technologies et des services web nécessitent une large mobilisation de ces acteurs et une adaptation permanente de leurs connaissances pour leur permettre de maîtriser les nouveaux outils et usages, de les diffuser dans la société et de répondre aux questionnements qu'ils suscitent. Déjà impliquée dans la formation initiale au métier d'animateur, la DUI souhaite accompagner ces évolutions et faciliter l'actualisation des connaissances et des compétences de tous les animateurs d'EPN, quels que soient leur statut, leur lieu d'activités, leur rattachement ou non à une collectivité ou à un réseau.

Prenant en compte la difficulté pour beaucoup d'entre eux à suivre des formations présentiels et leurs capacités à utiliser les services numériques et, plus généralement, le succès croissant des pratiques de « e-learning », il paraît opportun de proposer à ces professionnels des nouvelles technologies des formations en ligne intégrant les avancées du web.

## II. OBJECTIFS

Cet appel à projets vise à encourager le développement de produits de formations en ligne, courtes, modulaires, accessibles à tous les acteurs de l'animation et de la médiation aux TIC, qui facilitent l'actualisation de leurs connaissances et la diffusion de ces savoirs dans le grand public.

Les offres de formation produites dans ce cadre seront référencées sur le portail de la DUI dédié aux EPN (en cours de réalisation).

Les modes de formation et les conditions d'accès devront être adaptés aux spécificités et aux contraintes de ces personnels et permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Sans exclure des projets répondant à d'autres attentes, une priorité sera accordée aux projets s'inscrivant dans les thématiques ci-dessous, identifiées comme répondant aux besoins des animateurs, à la demande des publics des EPN et aux questionnements liés aux nouveaux usages.

- **Les outils et usages du web :**

Objectif : former les animateurs/médiateurs des espaces publics numériques (EPN) à la maîtrise des nouveaux outils et usages du web, à leurs évolutions et à leur diffusion auprès du public

- les outils, services et usages collaboratifs, ou web 2.0, usuels
- les usages sociaux du web (forum, messagerie instantanée, réseaux sociaux : Facebook ...)
- les usages nomades de l'Internet (utilisation des applications spécifiques pour téléphones mobiles)

-...

- **Les usages responsables de l'Internet :**

Objectif : aider les animateurs à sensibiliser le public et à répondre aux problématiques liées aux questions de sécurité, de droit, d'environnement :

- la sécurité des personnes sur l'Internet : identité numérique, profil, traces, en particulier sur les réseaux sociaux, blogs, ...
- les droits sur l'Internet : responsabilité, droit d'auteur, droit à l'image, respect de la vie privée, ...
- les parents et Internet : les opportunités et les risques de l'Internet pour les enfants, les nouvelles pratiques des jeunes (réseaux sociaux, téléphones mobiles, jeux vidéo...), les relations parents-enfants autour de l'Internet
- les TIC et l'environnement : sensibilisation à l'utilisation éco-responsable des TIC pour réduire leur empreinte écologique

-...

- **L'accueil de publics spécifiques :**

Objectif : apporter les connaissances et méthodes nécessaires à l'accompagnement de certains publics aux usages et services numériques appropriés :

- Les demandeurs d'emploi
- Les publics handicapés
- Les publics isolés ou en rupture sociale (jeunes déscolarisés, seniors, populations d'origine étrangère, ...)

- ...

- **Le fonctionnement d'un EPN**

Objectif : former à l'animation pédagogique et à la gestion d'un lieu d'accès public à Internet :

-La construction d'un programme d'activités

-La méthodologie de conception et d'évaluation d'un atelier

- L'animation pédagogique

-La gestion et la maintenance des équipements informatiques, l'administration en réseau

-La gestion de partenariats

-La gestion d'un lieu d'accueil du public (obligations, règles de sécurité, règlement intérieur, gestion des conflits, ...)

-...

### **III. CANDIDATS ÉLIGIBLES/BÉNÉFICIAIRES**

Les bénéficiaires des financements prévus sont :

- Les associations
- Les établissements publics
- Les entreprises

### **IV. PROJETS ÉLIGIBLES**

Sont éligibles au titre du présent appel à projets les projets concourant au développement d'une offre de formation en ligne modulaire, facile d'accès, gratuite ou à coût modique (limité aux frais d'accompagnement), adaptée aux besoins des animateurs. Les projets pourront concerner des modules d'autoformation ou des formations avec accompagnement (tutorat). Chaque projet présentera un ensemble cohérent de modules.

Seuls les projets ayant démarré après la demande d'aide sont éligibles.

### **V. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les projets seront appréciés en fonction des critères suivants :

- formation diffusée sur Internet, accessible à tous les animateurs / médiateurs d'espaces publics numériques ;
- modularité des formations (modules courts, adaptés aux contraintes de disponibilité des animateurs) ;
- gratuité pour les utilisateurs (autoformation) ou coût limité au frais d'accompagnement (formations tutorées) ;
- adéquation des thématiques aux objectifs des EPN ;
- méthodologie pédagogique et outils adaptés aux publics visés ;
- expérience du porteur du projet ou de ses partenaires en matière de formation d'animateurs / médiateurs TIC ou expertise sur les thématiques choisies ;
- management et suivi du projet (organisation, partenariats, planification, évaluation de la formation par des experts et par les utilisateurs, actualisation des formations, ...)

Pour les modules d'auto-formation :

- format ouvert et interopérable pour permettre une utilisation sur différents sites.

## VI. SÉLECTION DES CANDIDATS

Les projets seront examinés par un jury présidé par le Délégué aux usages de l'Internet et composé de représentants de l'administration, des collectivités territoriales, des professionnels de l'accompagnement aux TIC et de la formation.

Les membres du jury sont soumis à une stricte obligation de confidentialité, tant en ce qui concerne les dossiers soumis à leur examen, que les délibérations du jury.

## VII. ATTRIBUTION DES AIDES

Les aides seront accordées sous forme de subvention. Une convention de subventionnement fixera notamment les obligations des parties tant en terme de suivi de projet que de réalisation et d'évaluation.

Les dépenses éligibles sont exclusivement les dépenses de conception et de mise en place du projet. Le soutien accordé ne pourra constituer qu'une contribution à ces dépenses. Pour les entreprises, il ne pourra excéder 35 % pour les PME (moins de 250 personnes), 25 % pour les grandes entreprises.

## VIII. PILOTAGE ET SUIVI

Après la signature de la convention susvisée, un premier versement d'aide sera effectué. Des états d'avancement réguliers du projet et le bilan final seront présentés à la Délégation aux Usages de l'Internet selon un calendrier fixé par la convention visée à l'article VII.

Le versement des acomptes sera conditionné par le respect du calendrier et la fourniture des livrables prévus par la convention précitée.

Le versement des aides ne peut pas intervenir avant la signature de la convention qui fixe notamment le délai de réalisation des projets financés.

L'aide sera versée selon un calendrier prévu par la convention :

- un premier acompte à la notification de la convention signée par les deux parties ;
- un ou plusieurs versement(s) intermédiaire(s) tel(s) que prévu(s) par la convention ;
- un solde après la présentation du bilan final qui ne saurait être inférieur à 20 % du total de la subvention accordée.

## IX. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature est disponible sur le site Internet de la Délégation aux Usages de l'Internet :

**[www.delegation.internet.gouv.fr](http://www.delegation.internet.gouv.fr)**

**Les dossiers doivent être envoyés ou déposés le 5 novembre 2009 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, en triple exemplaire, sous format papier auquel est joint un exemplaire sur support numérique (clé USB ou CD Rom ou DVD Rom) à l'adresse suivante :

**Confidentiel**  
**Appel à projets Formation des animateurs d'EPN**  
**Délégation aux Usages de l'Internet**  
**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
**Bâtiment Boncourt 3e étage – bureau B 306**  
**1, rue Descartes**  
**75231 Paris CEDEX 05**

Le dossier de candidature complet comprend :

- une lettre de candidature signée ;
- une fiche de présentation du candidat, selon le formulaire téléchargeable ([www.delegation.internet.gouv.fr](http://www.delegation.internet.gouv.fr)) ;
- une description détaillée du projet ;
- pour les associations, le budget prévisionnel du projet (cf modèle téléchargeable) ;
- pour les entreprises, une fiche financière détaillant les coûts du projet soumis (cf modèle téléchargeable).

Les candidats peuvent ajouter au dossier tout document ou précision qu'ils jugent utiles pour l'évaluation du projet.

Pour tout renseignement relatif à cet appel, les porteurs de projets pourront envoyer leurs questions **jusqu'au 2 novembre 2009 inclus** exclusivement à l'adresse suivante :  
**hedwige.cornet@recherche.gouv.fr**

## **X. ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- accepter sans réserve le présent règlement ;
- répondre dans les 5 jours ouvrés aux demandes de renseignements complémentaires qui pourraient lui être adressées par la Délégation aux usages de l'Internet après le dépôt de sa candidature ;
- autoriser l'État à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats.

## **XI. DISPOSITIONS DIVERSES**

L'appel à projets peut être retardé ou annulé : les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les dossiers de candidature transmis sont confidentiels.